

Préavis de 30 jours pour l'évaluation des élèves en anglais (première langue - ELA) et en mathématiques au niveau de l'État de l'Oregon

FAVORISER L'ÉQUITÉ ET L'EXCELLENCE POUR CHAQUE APPRENANT

L'État de l'Oregon s'engage à permettre à chaque élève d'acquérir les connaissances et les compétences éducatives nécessaires pour poursuivre des études supérieures. L'évaluation à l'échelle étatique dans les matières Anglais (première langue) et Mathématiques est parfaitement alignée sur les normes de l'État de l'Oregon et permettront aux élèves des 3^e au 8^e grades (9-14 ans) et du 11^e grade (17 ans), ainsi qu'à leurs familles, d'avoir une idée de leur niveau et progression scolaires.

LES TESTS À L'ÉCHELLE DE L'OREGON...

- ... **Ont été conçus par des éducateurs de l'Oregon** et de plusieurs autres États.
- ... **Permettront à votre enfant de penser de manière critique** et d'appliquer ses connaissances dans divers contextes.
- ... **Incluent des épreuves basées sur des questions à choix multiple** et d'autres où il est demandé à l'élève d'expliquer ses réponses.
- ... **Fournissent une image des progrès de chaque enfant** qui peut servir, avec d'autres éléments d'appréciation, à déterminer son niveau de réussite scolaire.
- ... **Aident les établissements éducatifs et les districts** à évaluer leurs systèmes d'enseignement et d'apprentissage, ainsi qu'à identifier les groupes d'élèves dont les besoins éducatifs ne sont peut-être pas satisfaits de manière adéquate.
- ... **Aident les communautés** à mieux comprendre le niveau de performance des établissements éducatifs publics.

Combien de temps durent les examens sommatifs de l'Oregon ?

Le test ELA dure entre 1 heure et demie et 3 heures et le test de mathématiques entre 1 heure et 1 heure et demie. Mais aucune limite de temps n'étant imposée, l'élève pourra donc prendre tout le temps dont il a besoin pour démontrer pleinement ce qu'il sait et peut faire.

Comment interpréter les résultats et où les obtenir ?

Les résultats des tests permettent de déterminer les connaissances maîtrisées par l'enfant et les domaines qu'il lui faut améliorer en anglais et en mathématiques. Chaque matière est divisée en sous-matières et les résultats montreront quelle sous-matière est maîtrisée par l'élève. Ces épreuves permettent de mesurer le niveau d'apprentissage des élèves sur la base d'une échelle qui facilite les comparaisons dans le temps. Le Département de l'Éducation de l'Oregon a établi quatre niveaux de réussite sur cette échelle qui décrit globalement le niveau de performance scolaire des élèves. L'établissement communiquera aux parents les résultats de leurs enfants à la fin de l'année scolaire en cours, ou au début de l'année suivante, en vue de soutenir leur passage en classe supérieure.

Pourquoi la participation à ces examens est-elle importante ?

S'il est vrai qu'aucun type de test ne permet de rendre compte de manière exhaustive des progrès de chaque enfant, les examens organisés à l'échelle de l'État constituent pour les administrateurs et les éducateurs une source d'informations sur les approches pédagogiques qui fonctionnent et les domaines dans lesquels des moyens supplémentaires sont nécessaires. La participation de tous les élèves est donc importante car c'est ainsi que les établissements d'enseignement et les districts se verront dotés des ressources précises qui leur sont indispensables pour appuyer la réussite des élèves.

Quand les examens auront-ils lieu ?

Chaque établissement déterminera les dates spécifiques auxquelles les examens seront organisés dans le cadre des sessions programmées à l'échelle de l'État. Les sessions d'évaluation à l'échelle étatique sont celles servant aux épreuves sommatives générales et alternatives pour les deux matières, l'anglais et les mathématiques.

Grades 3 à 8 : 2 avril 2024 - 14 juin 2024	Grades 9 à 12 : 6 février 2024 - 14 juin 2024
--	---

POUR RESTER INFORMÉ

Consultez la page Web de l'Oregon "Starting Smarter" (<https://or.startingsmarter.org>) pour mieux comprendre ce que l'élève doit savoir et doit être capable de faire, en langue anglaise et en mathématiques. Des exemples de questions d'évaluation y figurent, et les résultats des tests y sont également publiés. Pour toute autre question, prenez contact avec l'enseignant responsable ou le directeur de l'établissement.



RAPPEL DES DROITS

La législation de l'Oregon (ORS 329.479) offre la possibilité aux parents/tuteurs (au nom de leurs enfants) et aux élèves d'âge adulte* de ne pas participer aux tests sommatifs (*anglais (ELA) et/ou en mathématiques*) en présentant ce formulaire à l'établissement concerné. L'établissement permettra à l'élève dispensé de rester en classe d'études surveillées pendant que les autres élèves passent les tests en ELA et mathématiques organisés au niveau étatique.

Pour être dispensé des examens sommatifs de l'OSAS en anglais (ELA) et/ou en mathématiques, cette partie du formulaire doit être remplie par le parent/tuteur ou l'élève adulte :

Nom de famille de l'élève : _____

Prénom de l'élève : _____

Classe/Grade de l'élève : _____

Établissement : _____

Veillez indiquer les matières pour lesquelles la demande de dispense d'examen est présentée :

Anglais (ELA)

Mathématiques

Pour permettre à l'établissement de planifier efficacement l'organisation des examens d'évaluation, **merci de lui faire parvenir ce formulaire au moins une semaine avant le premier jour de la session d'examens**. S'agissant des élèves qui s'inscrivent dans un établissement après le démarrage de la session d'évaluation organisée à l'échelle de l'État, il leur est conseillé de présenter ce formulaire dans les deux semaines qui suivent leur inscription. **Ce formulaire n'est valable que pour l'année scolaire en cours.**

Je comprends qu'en signant ce formulaire, je demande une dispense pour que mon enfant ne participe pas aux tests OSAS de l'État de l'Oregon indiqués ci-dessus pour l'année scolaire en cours.

Signature du parent/tuteur** : _____ Date : _____

Nom en toutes lettres du parent/tuteur** : _____

Ce formulaire peut être présenté à tout moment avant la fin de la session d'examen. Si l'élève s'est déjà présenté aux épreuves, celles-ci seront invalidées, les données correspondantes seront supprimées du système, et il sera considéré comme n'ayant pas participé aux tests de cette année. Mais aucune demande présentée une fois la session d'examen terminée ne sera recevable.

*Les élèves d'âge adulte (18 ans ou plus) n'ont pas besoin de la signature d'un parent/ tuteur et peuvent signer seuls et en leur nom.

**La saisie de votre nom dans la case de signature du formulaire numérique fera office de signature officielle.